



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle et extraordinaire

Promutuel Assurance Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle et extraordinaire qui se tiendra le :

MERCREDI 2 AVRIL 2025, À 10 H 30

HÔTEL CHÂTEAU JOLIETTE

450, RUE SAINT-THOMAS, JOLIETTE

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

Les membres sur place pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration, adopter le *Règlement intérieur spécifique* de la Société et poser des questions. Le Règlement 2025-1 est proposé afin d'y prévoir les droits, privilèges et restrictions des parts sociales de la Société actuellement en circulation.

Nous vous invitons à consulter la résolution spéciale et le Règlement proposé sur le site Web de la Société mutuelle ou au siège social de cette dernière.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 6

Siège n° 7

Tout membre désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 24 mars 2025, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse christine.beuparlant@promutuel.ca où le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse christine.beuparlant@promutuel.ca, au plus tard le 31 mars 2025, à 10 h 30, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 9 avril 2025, à la même heure et au même endroit.

Le président, M. Pierre Clermont, et le conseil d'administration,

Bouthaina Méchichi

Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le 13 mars 2025

PROMUTUEL
ASSURANCE

LANAUDIÈRE